COMMUNE DE SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS – 33330

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 8 septembre 2026
Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Le 14 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CAMUT, Maire.

Etaient présents :
Mme Françoise CAMUT, Maire,
M. Marc LUCAS, Mme Marie-Christine GONZALES, M. Thierry LACROIX, Mme Brigitte GIROU, Adjoints
M. David COUREAU, M. Mohamed BERDI, Mme Angélique FAVEREAU, M. Alain GUILLOT, Mme Lucie MAUVIN, M. Stephan BARBIER, M. Jean-Daniel DEBART.

Mme Brigitte TRIBAUDEAU est arrivée à 18h05.

Absents excusés :

Mme Mireille MICHELETTO ayant donné procuration à Mme Françoise CAMUT,
M. Pierre STACHOWICZ ayant donné procuration à M. Jean-Daniel DEBART.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

M. Jean-Daniel DEBART est désigné secrétaire de séance.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026

Hormis une correction en page 4, (retrait de la phrase « par l'ancienne municipalité »), le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026.

2°) Délibération vente d'une remorque

Madame Le Maire explique aux conseillers municipaux que la collectivité possède une remorque devenue inutile aux besoins des services.

Caractéristiques du bien :

- **Marque :** BESSE
- **Modèle :** BB2501
- **Numéro de série / Immatriculation :** VF9BB250100143004/ 1610 JR 33

- **Année de mise en circulation :** 30/05/1989
- **État général :** Usagé

Conformément à la réglementation sur la gestion des biens publics, il est proposé de procéder à la vente de ce matériel.

La vente est envisagée au profit du comité des fêtes de Saint-Sulpice-de-Faleyrens pour un montant de 2000 € NET (deux mille euros).

Monsieur Debart aimerait savoir pourquoi le comité des fêtes veut acquérir cette remorque usagée.

Monsieur Lacroix répond qu'il a fait une scène dessus avec un grand plateau qu'il a modifié et qui est amovible.

Elle pourra servir à toutes les associations de la commune à condition que celles-ci soient détentrices d'un permis remorque et disposent d'une assurance adéquate lors de leurs manifestations.

Il ajoute que la commune pourra s'en servir aussi si elle en a besoin.

Monsieur Debart demande pourquoi ce n'est pas la commune qui a gardé cette remorque si elle va finalement lui servir.

Monsieur Lucas informe que le fournisseur de la nouvelle remorque avait proposé de reprendre l'ancienne, pour 2 000 €. L'association du Comité des fêtes ayant manifesté son souhait d'acquérir cet équipement, il a été décidé de lui vendre l'ancienne remorque pour ce même montant.

Cette remorque n'étant pas conforme au transport de la pelle de la commune, celle-ci ne pouvait plus être utilisée.

Monsieur Lacroix explique qu'il n'a besoin que d'un quart d'heure de montage et qu'elle est avec les pieds réglables.

Monsieur Debart s'enquiert du lieu de stockage actuel de la remorque. Il est précisé que celle-ci se trouve actuellement aux ateliers municipaux, où elle doit être démontée après la fête locale. Elle sera ensuite entreposée chez Monsieur Lacroix, président de l'association du Comité des fêtes.

Madame Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette cession et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la désaffectation et la vente de la remorque désignée ci-dessus.
- **FIXE** le prix de vente à 2 000 €.
- **IMPUTE** la recette correspondante au budget de la collectivité, à l'article budgétaire 775.

- **AUTORISE Madame** le Maire à signer l'acte de vente (certificat de cession), à encaisser le produit de la vente et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 15**

3°) Délibération taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait, en 2021, délibéré afin d'instituer une taxe sur les logements vacants, en fixant initialement la durée de vacance à cinq ans avant l'application de la taxe.

Sur les recommandations de la DGFIP (Direction générale des finances publiques), cette durée a été réduite à deux ans de vacance avant l'assujettissement à la taxe.

Cette taxe est intégrée à la taxe d'habitation.

Pour information, il y a environ une trentaine de logements vacants sur la commune. Par logement vacant, on entend les logements habitables clos, meublés ou non.

Madame le Maire de Saint-Sulpice-de-Faleyrens,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts (CGI) permettant au Conseil Municipal de renouveler l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Cet assujettissement concerne la part communale (et, le cas échéant, la part revenant aux syndicats à contributions fiscalisées).

La vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232 du CGI (1).

La taxe est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur du bail à construction ou réhabilitation, ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance. Vacance du logement pendant au moins 2 ans.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 15**

4°) Délibération acceptation extension du périmètre du SDEEG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les délibérations des Communes de GOUALADE, GAILLAN-EN-MEDOC et GRADIGNAN par lesquelles elles ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) et transféré une compétence exercée par lui ;

Vu les délibérations du Comité syndical du SDEEG en date des 18 décembre 2025 et 12 mai 2026 ;

Vu la notification faite par le SDEEG desdites délibérations ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 précité, le périmètre d'un syndicat mixte tel que le SDEEG peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat dans le département ;

Considérant que l'admission de ces nouvelles communes est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des communes et établissements publics de coopération intercommunale membre du syndicat qui se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'adhésion des communes de GOUALADE, GAILLAN-EN-MEDOC et GRADIGNAN au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 15**

5°) Délibération validation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le comité du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais dans sa séance du 2 juillet 2026 a procédé par délibération n°202621DE à la modification de ses statuts.

Il est demandé aux membres constituant le syndicat de procéder à la validation de la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à Saint-Sulpice-de-Falcyrens :

- APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais annexé à la présente délibération.

Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 15**

6°) Délibération constitution d'une provision pour risques et charges

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-2 relatifs aux dépenses obligatoires et à l'obligation de provisionnement des litiges ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57** applicable à la collectivité ;

Considérant le principe comptable de prudence ;

Considérant l'apparition d'un risque avéré concernant : un contentieux avec un salarié dont l'impact financier total pour la collectivité est évalué à **75 000 €** ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer une provision à hauteur de ce risque sur une période estimée à **3 ans**, à raison d'une dotation annuelle de **25 000 €** par exercice budgétaire ;

Sur le rapport de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE : la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant global de **75 000 €** (soixante-quinze mille euros), provisionnée par tranches annuelles sur 3 exercices ;

DIT : que pour l'exercice budgétaire 2026, une première dotation d'un montant de **25 000 €** (vingt-cinq mille euros) sera inscrite par décision modificative en dépenses réelles de fonctionnement au compte **6815** (Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement), contrepartie du compte **15111** Provisions pour litiges et contentieux ;

PRÉCISE : que cette provision sera ajustée ou prorogée annuellement sur les 2 exercices suivants en fonction de l'évolution du risque : 2027 et 2028.

CHARGE : Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la réalisation de l'ensemble des formalités comptables d'ordre auprès du comptable public.

Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 15**

7°) Délibération d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable du Trésor Public a transmis un état de créances irrécouvrables pour lesquelles il sollicite une admission en non-valeur (cantine et garderie 2024-2025). Une délibération a déjà été prise pour un montant de 579 €, ce montant a été minoré par le Trésor Public d'où la nécessité de reprendre une délibération.

Ces créances, d'un montant total de **492,00 €**, n'ont pu être recouvrées malgré les diligences effectuées. L'admission en non-valeur a pour objet d'apurer les écritures comptables sans éteindre la dette du débiteur, qui demeure exigible si sa situation financière venait à s'améliorer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable du Trésor Public ;

Considérant que toutes les procédures de recouvrement ont été mises en œuvre et que ces créances sont reconnues irrécouvrables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état transmis par le comptable public, pour un montant total de **492,00 €** ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte budgétaire correspondant (compte 6542 selon la nature des créances) du budget de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 15**

8°) Point sur les Commissions

Point Finances

Madame le Maire indique qu'à ce jour, nous avons :
- Sur le budget communal : 305 919.03 €
- Sur le budget du CCAS : 104 448.08 €

Commission voirie

Travaux de voirie

Monsieur Lacroix informe que les goudronnages sont terminés depuis vendredi dernier. Les travaux de la rue de la Poste ne sont pas finis, ils seront terminés le mercredi 16 septembre et le jeudi 17 septembre. Les marquages au sol restant à faire seront tous fait en même temps sur la commune

Travaux sur la route départementale – secteur du pont du Gréant

Les travaux de rénovation et de reconstruction de trois ouvrages situés au niveau du pont du Gréant doivent débuter le 05 octobre,
La durée prévisionnelle du chantier devrait conduire à une fin des travaux au début du mois de novembre.
Les travaux concernent maintenant le pont principal ainsi que deux ouvrages annexes car un troisième ouvrage a été intégré au programme de travaux.
Pendant la durée du chantier, la route départementale sera totalement fermée à la circulation à partir des ateliers municipaux.

Travaux sur les berges

Les travaux prévus sur les berges n'ont pas encore été réalisés. Une nouvelle demande d'autorisation a dû être effectuée, la précédente étant arrivée à échéance.
La nouvelle demande a été déposée et validée. Les travaux sont désormais programmés à compter du 15 octobre, pour une durée estimée à environ quinze jours.
La route sera également totalement fermée pendant cette intervention.
Le chantier avait notamment été retardé en raison des fortes chaleurs, qui ne permettaient pas aux entreprises d'intervenir dans des conditions réglementaires.

Commission urbanisme

Gestion des déchets et évolution du service du SMICVAL

Madame Gonzales évoque le courrier reçu du SMICVAL concernant l'évolution prochaine de la fréquence de collecte des déchets.

À compter du début du mois de novembre :

- la collecte des emballages et déchets recyclables (bac jaune) passerait d'une fréquence de trois semaines à une fréquence de quinze jours ;
- la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) passerait, à l'inverse, d'une fréquence de quinze jours à une fréquence de trois semaines.

En contrepartie, le SMICVAL propose l'installation de cinq points d'apport volontaire dédiés aux déchets alimentaires.

Réflexion sur les emplacements

Une première réflexion a été menée afin de déterminer les emplacements possibles pour ces cinq conteneurs.
Plusieurs sites ont été envisagés, notamment :

- le secteur de la Poste et du lotissement des Fougères ;
- le secteur du Paiche, sur l'allée menant au syndicat et à la station d'épuration ;
- les ateliers municipaux ;
- le secteur de la cantine ;
- le secteur du cimetière.

Une visite sur le terrain a toutefois conduit les élus à constater que certains emplacements envisagés se situaient trop près des habitations ou présentaient des difficultés pratiques.
Plusieurs contraintes doivent être prises en compte : proximité des habitations, risques d'odeurs et de nuisances, présence d'animaux, risque de dépôts sauvages, accès des véhicules de collecte et possibilité pour les habitants de stationner pour déposer leurs déchets.
Le SMICVAL a également indiqué que les conteneurs devaient, dans la mesure du possible, être installés dans des secteurs ombragés et éloignés des habitations.

Risque de dépôts sauvages

Messieurs Berdi et Lacroix font part de leurs inquiétudes concernant les incivilités déjà constatées autour de certains points de collecte, notamment les conteneurs à verre, les bornes textiles et certains points de dépôt.
Des dépôts de sacs et de déchets sont régulièrement constatés à proximité des conteneurs, malgré les dispositifs existants.
La question des dépôts sauvages constitue donc un élément important dans le choix des futurs emplacements.

Retour d'expérience d'autres communes

Un retour d'expérience concernant l'installation de conteneurs dans une commune voisine a été évoqué. Si les points de collecte peuvent paraître propres lors d'une observation ponctuelle, des nuisances olfactives et des dépôts fréquents peuvent être constatés au quotidien.
Ces éléments renforcent les interrogations des élus sur la pertinence d'une multiplication des points d'apport volontaire sur la commune.

Prochaines démarches
Il est proposé de reprendre contact avec le SMICVAL afin :

- d'obtenir davantage d'informations sur les modalités concrètes de mise en œuvre ;
- d'étudier les différentes possibilités d'implantation ;
- de connaître les possibilités concernant des conteneurs de plus grande capacité ;
- de bénéficier d'un accompagnement en matière de communication auprès des habitants ;
- et, si possible, d'organiser une rencontre entre le SMICVAL, les élus et la population.

Aucune implantation définitive des cinq conteneurs n'est arrêtée à ce stade.

Les élus souhaitent également réfléchir à des solutions permettant de réduire les déchets à la source : compostage, poules pour la valorisation des déchets alimentaires, broyage des déchets végétaux, plantation de végétaux à croissance plus lente, etc.

Le SMICVAL propose notamment différentes aides et dispositifs visant à favoriser la réduction et la valorisation des déchets directement chez les particuliers.

Commission Bâtiments

1.Vidéoprotection

Monsieur Lucas explique que la troisième extension du dispositif de vidéoprotection communal est désormais installée.

La commune dispose ainsi d'une couverture vidéo de l'ensemble de la traversée du bourg et de plusieurs carrefours.
Une caméra panoramique permet notamment de surveiller le secteur de l'épicerie API, qui a subi plusieurs cambriolages.

Les arrêtés préfectoraux nécessaires à l'utilisation du dispositif sont encore attendus.

Le nombre total de caméras installées sur la commune est estimé à environ trente.
Monsieur Lucas dit que c'est lui la personne habilitée à regarder les images de vidéo protection, suite à une question de Monsieur Debart.

2. École :

- **Amélioration du confort thermique**

La décision de ne pas installer de climatisation dans les bâtiments scolaires est confirmée, notamment en raison du coût important de l'opération et du niveau d'isolation actuel des bâtiments.
Le coût d'une installation de climatisation avait été estimé à plus de 110 000 €, auquel se seraient ajoutés les coûts de fonctionnement.

- **Installation de brasseurs d'air**

Des brasseurs d'air doivent être installés dans les classes, à raison de deux appareils par classe.
Ils permettront :

- en été, d'améliorer le confort thermique avec une sensation de température plus basse ;

- en hiver, de redistribuer l'air chaud vers le bas dans les classes où la température est insuffisante.

La livraison des appareils est prévue à la fin du mois.

- **Protection solaire des fenêtres**

Un devis a également été demandé pour remplacer les toiles des protections solaires extérieures de l'école.
Les nouvelles toiles permettraient de réfléchir jusqu'à 97 % du rayonnement solaire tout en conservant un apport de lumière naturelle.

- **Projet de préaux et d'ombrières**

Une étude est en cours concernant la création de préaux le long des deux écoles afin de créer des zones ombragées.
Selon les possibilités réglementaires et les échanges avec l'Architecte des bâtiments de France, différentes solutions pourront être étudiées, notamment des ombrières éventuellement équipées de panneaux photovoltaïques.
Une réflexion est également engagée sur l'isolation des parties basses des murs des classes.
Une rencontre avec l'Architecte des bâtiments de France est prévue le 17 septembre.

3. Pôle artistique

Un devis a également été demandé pour améliorer la protection solaire du pôle artistique, notamment au niveau des grandes baies vitrées.
La solution envisagée repose sur des protections solaires extérieures équipées de toiles réfléchissantes, le devis a été reçu.
Les rideaux intérieurs actuellement présents sont par ailleurs fortement dégradés. La possibilité de faire intervenir les garanties existantes, notamment la garantie décennale, sera étudiée.

Commission Espaces verts

1. Espaces verts et création d'une serre municipale
Monsieur Guillot annonce qu'un projet de création d'une petite serre aux ateliers municipaux est en cours.
L'objectif est notamment de permettre la préparation et la production de plantes destinées aux espaces verts communaux.
Des échanges sont engagés avec d'autres collectivités afin de bénéficier de retours d'expérience sur la gestion des espaces verts, les plantations, l'arrosage et les espèces adaptées.
Un contact a notamment été pris avec la mairie de Libourne afin de pouvoir échanger avec les services techniques et les responsables des espaces verts. La commune souhaite également étudier les possibilités d'approvisionnement en plantes auprès de structures spécialisées, notamment la société Roumage de Créon.

2. Inventaire des espaces verts
L'inventaire des espaces verts communaux a été réalisé et un document de synthèse doit encore être établi afin de permettre à la commission concernée de réfléchir aux évolutions possibles des plantations, notamment aux abords de la mairie et sur différents secteurs de la commune.

3. Désimperméabilisation
Une réflexion est également engagée sur la possibilité de désimperméabiliser certains secteurs actuellement recouverts de bitume, notamment à l'école.
L'objectif serait de favoriser l'infiltration naturelle des eaux et de réduire les surfaces imperméabilisées.

4. Points d'eau communaux et gestion de l'eau
Un inventaire des différents puits et points d'eau présents sur la commune a été réalisé au cours de l'été.
La possibilité de remettre certains puits en état de fonctionnement et de procéder à des analyses de leur qualité d'eau est évoquée, l'objectif pourrait notamment être de disposer, en cas de situation exceptionnelle, de ressources en eau complémentaires.

Le puits du foyer est actuellement en cours de remise en service et le puits situé derrière la salle de musique doit également être remis en fonctionnement à l'issue des travaux.

Les élus rappellent l'importance de réduire les consommations d'eau potable.
Il est précisé que la commune n'utilise pas normalement l'eau potable pour l'arrosage de ses espaces verts, à l'exception d'un secteur situé autour de la mairie, dont l'arrosage a désormais été arrêté, c'est pourquoi la remise en service des puits doit permettre de limiter le recours à l'eau potable pour l'arrosage.

Monsieur Debart rapporte une polémique qui a eu lieu sur Facebook à ce sujet (arrosage des pelouses en pleine journée à l'eau potable) mais il s'agissait d'un dérèglement des programmateurs à la suite d'un orage. Les pelouses autour de la mairie ne seront plus arrosées tant que le puits ne sera pas remis en service.

Des échanges ont également lieu sur les problématiques de fuites et de surconsommation à l'échelle du syndicat des eaux.

5. Biodiversité et réduction des déchets
Monsieur Guillot a pris contact avec le SMICVAL afin d'obtenir des informations sur les dispositifs permettant de réduire les déchets végétaux et alimentaires à la source.
Le SMICVAL propose notamment des solutions et aides concernant :

- l'acquisition ou la mise à disposition de poules ;
- la gestion des déchets alimentaires ;
- l'arrachage et le remplacement de certaines haies ;
- la plantation de végétaux favorables à la biodiversité ;
- le choix d'espèces à croissance plus lente ;
- la réduction des déchets verts produits par les particuliers.

L'objectif est de privilégier autant que possible la gestion des déchets directement sur leur lieu de production plutôt que leur transport et leur concentration sur des points de collecte.
Une réunion ou une action d'information à destination de la population pourrait être organisée.

6. Label Territoire Bio Engagé et Village Fleuri
Des démarches ont été engagées auprès du label « Territoire Bio Engagé » et du dispositif « Village Fleuri ».
Des relances ont été effectuées afin d'obtenir des informations complémentaires.
Les délais de réponse sont jugés relativement longs pendant la période estivale.

Commission Communication, Information et Culture

Mme Favereau informe le conseil de sa décision de quitter ses fonctions de vice-présidente chargée de la communication, de l'information et de la culture.
Cette décision est motivée par sa volonté de préserver la sérénité des débats et l'efficacité du fonctionnement de la commission.
Elle précise qu'elle poursuit son engagement au sein du conseil municipal et reste membre de la commission école.
Le poste de vice-président chargé de la communication devra faire l'objet d'un appel à candidature lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
Dans l'intervalle, la continuité des dossiers est assurée par Mesdames Gonzales, Guiheneuc et Monsieur Lucas.

Commission école

L'école accueille actuellement **104 élèves**. En l'absence de Madame Micheletto, Madame Favereau indique qu'une situation particulière concernant un enfant nécessitant un accompagnement spécifique a été évoquée avec le conseiller pédagogique.
La situation est considérée comme complexe et la possibilité d'un accompagnement supplémentaire est étudiée, les démarches auprès de la MDPH sont en cours, à l'initiative de la maman et un retour est attendu à la fin du mois de septembre.

Piscine
Les élèves de CM1 et CM2 participent à des séances de natation à la Calinésie.
La commune prend en charge les entrées à la piscine et la Communauté de communes prend en charge le transport.
Les séances sont prévues de septembre à novembre.
Il est toutefois signalé un manque de parents volontaires ayant suivi la formation nécessaire pour accompagner les enfants lors des séances de natation.

Organisation de l'école
Une cinquième classe a été ouverte à la rentrée, la nouvelle enseignante est désormais installée.
La directrice de l'école est en disponibilité jusqu'à la fin du mois de janvier. Mme Lossois assure la direction à titre provisoire.

Commission Action sociale

Café des aidants
Madame Mauvin rappelle qu'un projet de création de « café des aidants » est en préparation avec la Communauté de communes et qu'une rencontre est prévue le 25 septembre avec Anaïs Villemiane animatrice de l'action sociale au sein de la Communauté de communes.

Ces rencontres pourraient notamment permettre aux aidants :

- d'échanger entre eux ;
- de bénéficier de conseils ;
- d'être accompagnés dans certaines démarches administratives ;
- de rencontrer des professionnels, notamment dans le domaine de la santé et de l'accompagnement des personnes présentant des troubles de la mémoire.

Forum des associations

Monsieur Berdi fait un point sur le forum des associations qui s'est tenu le 5 septembre.
La commune compte 19 associations. Il y avait neuf associations présentes lors du forum. Six d'entre elles se sont excusées et quatre n'ont pas donné de nouvelles.
Les élus constatent une participation relativement faible et s'interrogent sur la formule actuelle et sur les possibilités de l'améliorer.
Plusieurs pistes sont évoquées :

- proposer davantage d'animations ;
- associer davantage les enfants et les familles ;
- revoir le lieu d'organisation, au stade par exemple.
- réfléchir à une formule différente ou éventuellement intercommunale.

Il est toutefois rappelé que le forum constitue un rendez-vous permettant aux associations de présenter leurs activités et de rencontrer de potentiels adhérents.
Madame Tribaudeau souligne que la question de la participation des associations pourra être reprise lors des prochaines campagnes de demandes de subventions.
Monsieur Berdi tenait à remercier Pierre Stachowicz pour son aide, Marie-Christine Gonzales pour l'organisation de l'apéritif offert par la municipalité, Patrick Lafaye de l'association des commerçants pour le service du repas ainsi qu'aux élus présents au forum.

Stade de Football

Entretien des abords du stade et présence de sangliers
La présence régulière de sangliers aux abords du secteur du stade et de l'école est signalée.
Les animaux peuvent notamment accéder au secteur par des zones insuffisamment clôturées.
La possibilité de renforcer la clôture entre le skatepark et le fond du terrain est évoquée, avec une installation simple et de hauteur limitée.
Une estimation du coût de cette intervention pourra être réalisée.

Action citoyenne

La commune participera à l'opération « Nettoyons nos villages », instituée par la Communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais, le samedi 19 septembre 2026, de 9h30 à 11h30. Certains élus font remarquer que la participation est souvent faible mais que cela permet de sensibiliser les habitants sur les questions environnementales.

La pertinence de poursuivre l'opération et, éventuellement, d'en faire évoluer la formule pourra être étudiée.

Fête locale

Monsieur Berdi passe la parole à Monsieur Lacroix pour faire un point sur la fête locale qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et a bénéficié d'une météo favorable.
Il remercie l'ensemble des personnes ayant participé à son organisation, notamment le comité des fêtes, les associations, les bénévoles, les agents municipaux et les élus.
Plusieurs animations ont été proposées au cours du week-end, notamment des activités sportives et des animations complémentaires.

La restauration a rencontré une forte fréquentation :

- environ 450 repas le vendredi ;
- environ 400 repas le samedi soir ;
- environ 155 repas le dimanche midi ;
- environ 156 repas le dimanche soir.

Plusieurs animations seront susceptibles d'être adaptées l'année prochaine afin de tenir compte des retours d'expérience, par exemple, l'heure de la sardinade (11 heures) n'était pas optimale.
La scène municipale doit également faire l'objet d'une amélioration : un système de bâche déployable est envisagé afin de faciliter son utilisation pour les spectacles.
L'élu et Président du Comité des fêtes remercie également le club de football pour son adaptation du calendrier des entraînements et des matchs afin de faciliter l'organisation de la fête.

Monsieur Debart demande si une table des élus avait été organisée le vendredi soir. Madame le Maire répond qu'elle avait émis l'idée, mais ce jour-là, les élus étant accompagnées d'amis et famille, aucune table « élus » n'a été réservée, elle ajoute que les élus étaient installés à différentes tables.

Report du feu d'artifice et réflexion sur une animation à l'automne

Le feu d'artifice prévu lors de la fête locale n'a pas pu être tiré à cause de l'arrêté préfectoral, une réflexion est engagée sur la possibilité de le reporter à l'automne, éventuellement à l'occasion d'une manifestation autour d'Halloween.
Plusieurs pistes sont évoquées :

- organisation d'une animation destinée aux familles ;
- présence de food-trucks ;
- participation des associations ;
- animations pour les enfants ;
- tir du feu d'artifice suffisamment tôt pour permettre la présence des familles.

Incendies et prévention des feux

Madame le Maire rappelle qu'à la suite des incendies survenus durant l'été, les conditions réglementaires concernant l'usage du feu et les brûlages doivent être strictement respectées.
Un incendie récent a mobilisé plusieurs véhicules de sapeurs-pompiers sur la commune.
Les élus soulignent l'importance de rappeler aux habitants les consignes de prévention et l'interdiction des feux lorsque les conditions réglementaires ne permettent pas leur utilisation.

9°) Questions diverses

Station d'épuration communautaire

Un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale concernant le projet de reconstruction et d'extension de la station d'épuration communautaire de Condat a été affiché, l'arrêté a été signé par Madame la Préfète.
Le projet prévoit la reconstruction complète de l'ouvrage, il est rappelé que la station est située dans un secteur soumis à des contraintes réglementaires particulières.
La question du raccordement de Pomerol à la station de Condat est également évoquée, ainsi que la possibilité d'étudier à terme une solution de type micro-station afin de limiter les coûts actuellement supportés au niveau intercommunal.

Projet « L'Outil en Main »

Le conseil est informé de l'existence de l'association « L'Outil en Main », qui propose de transmettre aux enfants âgés de 10 à 14 ans des savoir-faire manuels par l'intermédiaire d'artisans et d'ouvriers, notamment retraités.
Le principe repose sur l'organisation d'ateliers pratiques de deux heures, le mercredi après-midi ou le samedi matin.
Le projet pourrait permettre aux jeunes de découvrir différents métiers manuels et de développer des compétences pratiques, tout en favorisant la transmission intergénérationnelle.
Messieurs Debart et Lucas soulignent l'intérêt pédagogique du dispositif, tout en faisant remarquer les contraintes liées :

- à la nécessité de disposer de locaux adaptés ;
- à l'encadrement des enfants ;
- au recrutement de bénévoles ;
- au financement ;
- aux assurances ;
- et à la taille de la commune.

Qui ne permettraient pas l'implantation de cette association sur le village.

Madame le Maire propose de rencontrer l'association afin d'étudier les conditions concrètes de mise en place du dispositif sur la commune.

Projet de café citoyen

Madame le Maire propose d'organiser une réunion publique sous forme de « café citoyen ».
L'objectif serait de proposer aux habitants un temps d'échange avec les élus municipaux afin de

- présenter les actions réalisées depuis le début du mandat ;
- faire le point sur les projets en cours ;
- présenter les projets à venir ;
- répondre aux questions des habitants ;
- échanger sur les priorités qui pourraient être retenues pour le budget 2027.

La rencontre pourrait être organisée au foyer municipal, à une date restant à déterminer avant la fin de l'année.

Départ à la retraite de Jannick Bonnemaison

Le Conseil municipal échange sur l'organisation du pot de départ de Jannick, prévu le mercredi 23 septembre.
Il est rappelé que l'invitation a été adressée aux élus et que la manifestation est actuellement prévue en journée. Plusieurs élus indiquent regretter de ne pouvoir y assister en raison de leurs obligations professionnelles ou de leur indisponibilité ce jour-là.
Il est précisé que le choix de la date a notamment été effectué en lien avec l'organisation de l'école. Le mercredi a été retenu en raison de l'absence d'élèves et de la possibilité pour le cuisinier de préparer une réception à cette occasion. La modification de la date apparaît difficile, notamment en raison des contraintes liées aux horaires de travail des personnels de l'école, certains travaillant jusqu'à 19 heures, y compris le vendredi. Aucune solution envisagée (pot à 18h00, Organisation un autre jour) n'étant satisfaisante.
Certains membres du Conseil expriment leur regret de ne pas pouvoir tous être présents et leur souhait de marquer cette occasion. Il est rappelé que certains départs n'ont pas toujours pu faire

l'objet d'une réception, et que le choix de l'horaire initial avait notamment pour objectif de permettre l'organisation de la manifestation dans de bonnes conditions.
Après échanges, aucune modification définitive de la date n'est arrêtée au cours de la discussion.
Le pot de départ demeure donc prévu le **mercredi 23**, sous réserve des éventuels ajustements qui pourraient être décidés ultérieurement.

Remerciements à la suite des incendies

Madame Mauvin prend la parole pour adresser un hommage et des remerciements aux personnels hospitaliers, aux pompiers, aux bénévoles et à toutes les personnes ayant participé à l'accueil et à la prise en charge des personnes déplacées à la suite des incendies.
Il est notamment rappelé que des personnes âgées provenant d'établissements touchés par les incendies ont dû être accueillies dans l'urgence.
Le personnel hospitalier et les renforts venus de plusieurs départements ont fait preuve d'une forte mobilisation.
Les dons de matériel et de lits effectués par la mairie dans ce contexte ont également été utiles.
Certains lits prêtés à cette occasion doivent encore être récupérés et les démarches sont en cours afin d'assurer leur retour.
Les élus remercient l'ensemble des personnes ayant contribué à cet élan de solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20h10.

Le Maire,



F. CAMUT

Le secrétaire de séance



J.-D. DEBART